



Communiqué de presse

Début des négociations des actions issues du regroupement

PARIS, France, le 15 février 2024 à 8h30 (CET) – Pharnext SA (FR001400N1P4 – ALPHA) (la « Société »), société biopharmaceutique à un stade clinique avancé développant de nouvelles thérapies pour des maladies neurodégénératives sans solution thérapeutique satisfaisante, annonce aujourd'hui la réalisation du regroupement de ses actions, annoncé le 29 décembre 2023, à raison de 1 action contre 10 000 actions anciennes, ainsi que l'y a autorisé l'Assemblée Générale des actionnaires du 30 juin 2023.

Les principales caractéristiques de ce regroupement sont les suivantes :

- Nombre d'actions soumises au regroupement : 2 741 557 602 titres (nombre d'actions ajusté notamment à la suite de l'exercice de valeurs mobilières donnant accès au capital préalablement à la période de suspension)
- Nombre d'actions nouvelles issues du regroupement : 274 155 actions
- Code ISIN des actions nouvelles regroupées : FR001400N1P4
- Code mnémorique des actions regroupées : ALPHA

L'actionnaire qui n'a pas pu obtenir un nombre d'actions multiple de 10 000 sera indemnisé à hauteur de ses rompus restants dans un délai de 30 jours par son intermédiaire financier.

En conséquence du regroupement d'actions, la parité d'exercice des bons de souscription d'actions, des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise et des obligations convertibles en actions de la Société émis par la société est ajustée de manière proportionnelle à la valeur nominale de l'action. Ces ajustements sont applicables à compter de l'attribution des actions nouvelles issues du regroupement d'actions de la Société.

Avertissement :

La société Pharnext a mis en place (i) un financement sous forme d'OCEANE-BSA avec la société Global Tech Opportunities 13, qui, après avoir reçu les actions issues de la conversion ou de l'exercice de ces instruments, n'a pas vocation à rester actionnaire de la société, et (ii) un financement en OS qui ont été ensuite transférées à une fiducie, laquelle est à présent chargée de leur equitization.

Les actions, résultant de la conversion ou de l'exercice des titres susvisés, sont, en général, cédées dans le marché à très brefs délais, ce qui peut créer une forte pression baissière sur le cours de l'action. Au cas particulier de la fiducie, les actions sont cédées sur le marché selon les modalités fixées dans la convention de fiducie.

Les actionnaires peuvent subir une perte de leur capital investi en raison d'une diminution significative de la valeur de l'action de la société, ainsi qu'une forte dilution en raison du nombre de titres émis au profit de la société Global Tech Opportunities 13 et/ou de la fiducie.

Les investisseurs sont invités à être très vigilants avant de prendre la décision d'investir (ou de rester investis) dans les titres de la société admise à la négociation qui réalise de telles opérations de financement dilutives particulièrement lorsqu'elles sont réalisées de façon successive. La société rappelle que la présente opération de financement dilutif n'est pas la première qu'elle a mise en place.

À propos de Pharnext

Pharnext est une société biopharmaceutique à un stade clinique avancé, qui développe de nouvelles thérapies pour les maladies neurodégénératives actuellement sans solution thérapeutique satisfaisante. Pharnext possède un nouveau candidat médicament, PXT3003, en développement dans la maladie de Charcot-Marie-Tooth de type 1A (CMT1A), une neuropathie périphérique héréditaire, rare et invalidante. PXT3003 bénéficie du statut de médicament orphelin en Europe et aux Etats-Unis. Plus d'information sur www.pharnext.com.

Pharnext est cotée sur le marché Euronext Growth à Paris (code ISIN : FR001400N1P4).

Contacts

Relations Presse Financière
ACTUS finance & communication
Anne-Charlotte Dudicourt
acdudicourt@actus.fr
+33 (0)1 53 67 36 32

Relation Investisseurs
ACTUS finance & communication
Jérôme Fabreguettes Leib
pharnext@actus.fr
+33 (0)1 53 67 36 78